



MAIRIE DE ST SIMON DE PELLOUAILLE

Inscription Cantine Scolaire / Année Scolaire 2023 – 2024

École de Saint Simon de Pellouaille

Entrée en classe de

NOM DE L'ENFANT	Prénom(s)	Date de naissance

Adresse où réside l'enfant :

Parent 1, Responsable légal 1 :

Nom :

Prénom :

Situation familiale :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone :

Mail :

Parent 2, Responsable légal 2 :

Nom :

Prénom :

Situation familiale :

Adresse du domicile :

.....

Téléphone :

Mail :

Inscription au restaurant scolaire : OUI NON

Personne(s) à prévenir en cas d'accident durant l'interclasse :

Nom – Prénom : Tel :

Tarification de la restauration scolaire (voir verso) : *(cocher l'option choisie)*

Je souhaite bénéficier de la tarification par quotient mensuel et je fournis les documents demandés.

Je ne souhaite pas fournir les documents demandés qui me permettent de bénéficier du tarif par quotient et je suis informé(e) que le tarif le plus élevé de la grille me sera donc appliqué.

Type de paiement : à réception de facture par prélèvement mensuel (documents à fournir)

J'autorise le service organisateur, ville de Saint Simon de Pellouaille, à faire assurer les premiers soins en cas d'accident et à faire procéder, en cas de nécessité médicalement reconnue, à l'hospitalisation de l'enfant.

Je m'engage à signaler à la mairie tous les changements : adresse, n° de téléphone, RIB, ... survenant au cours de l'année scolaire.

J'atteste que je suis assuré(e) en responsabilité civile ou scolaire pour mon enfant.

Je m'engage à régler auprès des services du Trésor Public le prix de la restauration scolaire sous peine de poursuites.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ainsi que les documents fournis sont exacts.

Fait à, le

Signature du ou des responsables légaux

Ces renseignements pourront être enregistrés sur un support informatique et seront conservés au maximum jusqu'au 31/08/2024. Ils seront consultables ou modifiables au secrétariat de la mairie de Saint Simon de Pellouaille.

7 ROUTE DE BENIGOUSSE – 17260 SAINT SIMON DE PELLOUAILLE

TÉLÉPHONE : 05 46 90 08 60

E-MAIL : secretariat@saint-simon.fr

IMPORTANT

Madame, Monsieur,

La tarification sociale mise en place par le conseil municipal de Saint Simon de Pellouaille pour notre restaurant scolaire est reconduite pour la prochaine année scolaire.

Cette évolution a permis de se mettre en conformité avec la loi afin d'augmenter la part de produits locaux, labellisés et bio dans l'assiette des enfants de nos communes mais aussi de contenir la hausse des tarifs pour un certain nombre de familles.

L'autre objectif était que chaque enfant ait un repas complet et équilibré chaque jour ; cette tarification nous a aidé à y parvenir.

Les tarifs votés (Délibération du ...) par le conseil municipal, en fonction du quotient familial de chaque famille, prennent en compte la forte inflation que nous subissons sur l'achat des denrées alimentaires. Ils s'établissent selon le tableau suivant :

Quotient familial Q_F	Tarif cantine
$Q_F \leq 800$	1,00€
$800 < Q_F \leq 2000$	2,54€
$Q_F > 2000$	3,28€

En vue de l'inscription au restaurant scolaire, chaque famille devra fournir les documents suivants :

- le formulaire (au recto) dûment complété

Chaque famille choisissant le paiement par prélèvement automatique mensuel devra fournir les documents suivants :

- le formulaire d'autorisation de prélèvements
- un RIB

Pour bénéficier de la tarification au quotient familial, il est nécessaire de fournir des copies des documents suivants : (choisir entre la solution 1 OU la solution 2)

- Solution 1 : (à privilégier)
 - une attestation CAF de quotient familial
- Solution 2 :
 - une copie complète de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de l'année 2022 (ou l'avis de situation déclarative établi en 2023 téléchargeable sur le site www.impots.gouv.fr)
 - une attestation de paiement 2022 des prestations familiales ou une attestation sur l'honneur sur laquelle la famille reconnaît ne toucher aucune prestation

Ces documents permettront le traitement en mairie pour établir la facturation.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas fournir les documents demandés, les services de la mairie vous factureront au tarif de la tranche la plus élevée, soit pour l'année scolaire 2023-2024 au tarif de 3,28€ par repas.

Toutes les inscriptions, **nouvelles et réinscriptions**, doivent être déposées :

- à l'école **avant le vendredi 30 juin 2023**
- **OU** à la mairie de Saint Simon de Pellouaille **avant le vendredi 28 juillet 2023** par un des trois moyens suivants :
 - par mail à l'adresse : secretariat@saint-simon.fr (envoi du formulaire d'inscription et des pièces justificatives)
 - par courrier à l'adresse : Mairie de St Simon de Pellouaille 7 route de Bénigousse 17260 St Simon de Pellouaille
 - par dépôt du dossier et des pièces justificatives au secrétariat de la mairie

Les parents dont les enfants étaient déjà inscrits au restaurant scolaire pour la période 2022-2023 doivent être à jour de leurs paiements auprès du Trésor Public ; sinon la nouvelle inscription ne pourra être prise en compte.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 05.46.90.08.60.

Le Maire

Aurélien BERTHELOT